CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 mai 2023 à 19h03 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

ABSENT : Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 4 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 170 605,23 $.

2.2 Avis de motion – Règlement 558-TRA-2023, décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017

2.3 Transfert de fonds du poste budgétaire du surplus accumulé non affecté vers le poste budgétaire surplus affecté loisirs

2.4 Cité étudiante de la Haute-Gatineau – Demande de bourses pour finissantes et finissants 2023

2.5 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au programme d'Emplois d'été Canada 2023

2.6 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Assistance technique

2.7 Programme général d'assistance financière lors de sinistre

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenu le 11 avril 2023

3.2 Demande de dérogation mineure pour le matricule 5038-92-1073

4 TRANSPORT

4.1 Opérateur régulier saisonnier - Nomination de M. André Poirier

4.2 Journalier régulier saisonnier – Nomination de M. Sébastien Mantha

4.3 Journalier régulier temporaire – Nomination de M. Louis Guerette

5 HYGIÈNE DU MILIEU

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Adoption du règlement 566-INC-2023 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-CMD071 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-05-CMD072 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Kathy Milone, appuyée par Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-05-CMD073 **ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 170 605,23 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 92 773,13 $;
- Chèques : no.11914 à no.11937
- Prélèvements automatiques : no.3355 à 3370 ;
- Factures à payer : 33 567,18 $;
- Payes : 44 264,92 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et
greffier-trésorier par intérim

<u>AVIS DE MOTION</u> **RÈGLEMENT 558-TRA-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 ET 548-TRA-2017**

Par la présente, le conseiller Gilles Jolivette donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 558-TRA-2023 concernant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 538-TRA-2017, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017.

Le projet de règlement 558-TRA-2023 est déposé à cette même séance.

2023-05-CMD074 **TRANSFERT DE FONDS DU POSTE BUDGÉTAIRE DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE POSTE BUDGÉTAIRE SURPLUS AFFECTÉ LOISIRS**

CONSIDÉRANT le surplus des activités de loisirs pour l'année d'un montant total de 1 599,85 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter cette somme pour les prochaines activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kathy Milone appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autorisé le virement de 1 599,85 $ du poste budgétaire 55 99100 000 du surplus accumulé non affecté vers le poste budgétaire 59 13100 700 du surplus affecté loisirs.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD075 **CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU – DEMANDE DE BOURSES POUR LES FINISSANTES ET FINISSANTS 2023**

CONSIDÉRANT la demande de bourses pour les finissantes et finissants 2023 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces bourses représentent pour les finissantes et finissants une reconnaissance pour le travail accompli et une aide à la poursuite de leurs études;

Eric

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de verser deux (2) bourses de 100 $ chacune à deux (2) étudiant (e)s de la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD076 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emplois d'été Canada vise à fournir des services pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir une transition sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des emplois en période estivale pour les jeunes afin d'offrir une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim, ou lors d'absence son substitut, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile et nécessaire dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD077 **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITAITON – ASSISTANCE TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage et la Municipalité d'Aumond ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE la collaboration entre les deux municipalités a permis au cours des dernières années d'optimiser la desserte de service à la population;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est gratuite et qu'elle n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée avec l'assistance du MAMH vise à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder ou non au regroupement;

CONSIDÉRANT Qu'une telle étude permettrait de mettre en lumière, objectivement, les avantages et les inconvénients d'un regroupement des Municipalité de Déléage et de la Municipalité d'Aumond;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude nécessite la formation d'un comité de travail conjoint entre les municipalités, lequel aurait le mandat de réaliser l'étude avec l'assistance technique du MAMH, d'informer les conseils municipaux de l'avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Lacourcière appuyé par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de solliciter l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement des Municipalités de Déléage et d'Aumond;

- de mandater la mairesse, et le directeur général par intérim ou lors d'absence, son substitut, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile et nécessaire à l'étude.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD078 PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 100 de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3) le gouvernement peut établir, en y fixant les conditions d'admissibilité, les barèmes et les modalités de versements, des programmes généraux d'aide financière ou d'indemnisation notamment à l'égard des sinistres réels ou imminents;

ATTENDU QUE le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents a été établi par le décret numéro 403-2019 du 10 avril 2019 et modifié par les décrets numéros 443-2021 du 24 mars 2021 et 1417-2022 du 6 juillet 2022;

ATTENDU QUE ce programme peut être mise en œuvre pour les sinistrés réels ou imminents survenant avant le 31 mars 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un nouveau programme pour mieux répondre aux besoins;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 108 de cette loi le ministre de la Sécurité civile la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, établi antérieurement à la connaissance du risque ou à la survenance de l'événement, relève du ministre responsable de l'application du programme ou d'une personne habilitée en vertu du paragraphe 14 du premier alinéa de l'article 93;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 108 de cette loi le ministre de la Sécurité publique est chargé de l'application des programmes établis en vertu de la section II du chapitre VII de la *Loi sur la sécurité civile*, sous réserve de la désignation d'un autre ministre ou d'une désignation commune par le gouvernement dans le décret qui les a établis;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105.1 de cette loi un programme d'aide financière ou d'indemnisation peut prévoir d'autres cas d'inadmissibilité que ceux prévus aux articles 104 et 105 de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kathy Milone appuyée par Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique, que soit établi le Programme général d'assistance financière lors de sinistres, annexé au présent décret;

- que ce programme puisse être mis en œuvre pour les sinistres réels ou imminents survenant du 31 mars 2023 au 30 septembre 2026.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

<u>NOTE AU PROCÈS-VERBAL</u> **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) TENU LE 11 AVRIL 2023**

M. John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim procède au dépôt devant le conseil du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme tenu le 11 avril 2023

2023-05-CMD079 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 5038-92-1073**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le 11, rue des Pins et que le dossier a été transféré au comité consultatif d'urbanisme pour étude;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accorder une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale sur rue de 2,63 mètres sur un bâtiment accessoire et que cela ne portera pas atteint à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Briand appuyée par Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- accepte la demande de dérogation mineure du 11, rue des Pins.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD080 **OPÉRATEUR RÉGULIER SAISONNIER – NOMINATION DE M. ANDRÉ POIRIER**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur régulier saisonnier est présentement vacant et qu'une offre d'emploi a été publiée pour le combler;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. André Poirier a été retenue et que ce dernier a accepté d'occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Briand appuyée par Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procèdent à l'embauche de M. André Poirier à titre d'opérateur régulier saisonnier qu'il est assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter du 24 avril 2023;

- que le poste est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD081 **JOURNALIER RÉGULIER SAISONNIER – NOMINATION DE M. SÉBASTIEN MANTHA**

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier régulier saisonnier est présentement vacant et qu'une offre d'emploi a été publiée pour le combler;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Sébastien Mantha a été retenue et que ce dernier a accepté d'occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Jolivette appuyé par Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procèdent à l'embauche de M. Sébastien Mantha à titre de journalier régulier saisonnier qu'il est assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter du 1 mai 2023;

- que le poste est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD082 JOURNALIER RÉGULIER TEMPORAIRE – NOMINATION DE M. LOUIS GUERETTE

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier régulier temporaire est présentement vacant et qu'une offre d'emploi a été publiée pour le combler;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Louis Guerette a été retenue et que ce dernier a accepté d'occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Briand appuyée par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- procèdent à l'embauche de M. Louis Guerette à titre de journalier régulier temporaire qu'il est assujetti à une période de probation de six (6) mois 6à compter du 1 mai 2023;

- que le poste est de 40 heures semaines et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale de la convention collective.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD083 ADOPTION DU RÈGLEMENT 566-INC-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 566-INC-2023 décrète un emprunt pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Briand appuyée par Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 566-INC-2023 décrétant un emprunt de 363 000 $ pour l'acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie;

- autorise la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier par intérim ou lors d'absence, son substitut, à signer tout document à cet effet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-05-CMD084 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michelle Briand, appuyée par Gilles Jolivette, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h14.

ADOPTÉE.

_____	_____
Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim